S-abatier de Castres
FRC 4' 30494

LA VÉRITÉ VENGÉE,

OU

LETTRE

D'UN

ANCIEN MAGISTRAT,

A M. l'Abbé DE FELLER, *Rédacteur du* Journal Historique & Littéraire.

Si tibi vera videtur,
Dede manus, & si falsa, accingere contra.
LUCRET.

Par. Abbé Sabatier.

A LIEGE.

1789.

Case FRC 24858

THE NEWBERRY LIBRARY

LA VÉRITÉ VENGÉE, OU LETTRE D'UN ANCIEN MAGISTRAT, &c.

Bruxelles 20 Octobre 1789.

TROUVEZ bon, Monsieur l'Abbé, qu'un Particulier qui n'a pas l'honneur d'être connu de vous, mais qui connoit & estime votre zèle pour la Religion, vous adresse quelques observations sur votre Journal. Elles vous prouveront l'intérêt que je prends à votre réputation & au succès de vos principes.

Quoique Belge & nourri dans le champ peu fleuri de la Juriſprudence, j'aime les Lettres & j'honore ceux qui, comme vous, les cultivent pour l'inſtruction publique, ſans aucun aſſerviſſement aux idées du Siècle. Dans un tems de corruption & de délire, il eſt beau de faire entendre la voix de la Sageſſe. Quand la contagion eſt preſque générale, le Médecin doit peu s'inquiéter des cris des Malades : il ne doit s'occuper que de leur guériſon, ou du moins n'avoir rien à ſe reprocher pour leur rendre la ſanté. Votre zèle à cet égard eſt très-louable, & s'il n'a pas eu juſqu'à préſent un ſuccès brillant, il n'en eſt pas moins digne d'encouragement. Il ne dépend pas toujours d'un Ecrivain de donner à ſes réflexions cette énergie ou ce coloris qui les fait rechercher de ceux mêmes qui ne penſent pas comme lui. Le talent de l'éloquence, ſemblable à celui de la poéſie, eſt

un don de la Nature que l'étude & le travail ne ſauroient ſuppléer.

Cependant, Monſieur l'Abbé, on peut être utile dans les Lettres, ſans avoir de grands talens. Votre ton bourgeois & monacal ne déplaît point à la multitude, & ſi votre ſtyle manque d'agrément & de politeſſe, il eſt du moins exempt de mauvais goût, & ſuffiroit, je penſe, pour accréditer votre Journal & illuſtrer votre nom, ſi vous vous montriez plus jaloux de l'eſtime des Honnêtes gens. Ils vous reprochent trop de mépris pour les bienſéances & trop peu de reſpect pour la vérité : or rien ne décrie plus un Ecrivain périodique & religieux, que le menſonge & le défaut d'honnêteté.

Quelque porté que je ſois à vous excuſer, je ſuis forcé de convenir que les reproches qu'on vous fait ne ſont pas ſans raiſon. Dernierement, je ne ſus que répondre à un Littérateur François qui,

pour me prouver que vous abuſez ſouvent de la crédulité publique, me citoit, entre autres Articles de votre Journal, celui où vous annoncez (1) l'Edit par lequel S. M. l'Empereur & Roi rétablit les Séminaires épiſcopaux. „ Liſez, me „ diſoit-il, & voyez comment votre „ M. l'Abbé *de Feller* ſe ment à lui-„ même „!

Et véritablement, Monſieur l'Abbé, la maniere dont vous rendez compte de cet Edit décele une mauvaiſe foi intolérable, ſur-tout dans un Journaliſte qui ſe dévoue à la défenſe de la Religion contre les Philoſophes du ſiècle. Ce n'eſt pas qu'on ſoit ſurpris de voir un Ex-Jéſuite s'efforcer d'affoiblir le reſpect dû aux Souverains; mais on eſt un peu ſcandaliſé de voir un Prêtre-journaliſte qui affiche les bons principes empoiſonner, par des interprétations ma-

(1) Dans le Journal du *premier Septembre*, pag. 48.

lignes, les vues bienfaisantes d'un Prince assez généreux pour immoler ses prétentions aux inquiétudes de ses Sujets flamands.

Permettez-moi, Monsieur l'Abbé, de vous observer que vous avez manqué de prudence dans cette occasion. Quand on veut être injuste, sans se compromettre, on doit s'y prendre avec plus d'adresse. Si l'esprit jésuitique vous empêchoit de rendre hommage à l'extrême bonté de l'Empereur, il falloit vous borner à faire connoître son Edit, sans y joindre des observations. Outre qu'elles donnent une fâcheuse idée de vos sentimens, elles vous mettent manifestement en contradiction avec vos principes. Les moins madrés de vos Lecteurs n'ignorent pas que tout le bruit qu'ont fait les Evêques n'étoit qu'une affaire de vanité, & que le bien de la Religion n'y étoit pour rien. C'est manquer d'esprit que d'en supposer si

peu aux autres. Le Peuple belgique n'eſt point aſſez ignorant, aſſez ſtupide, pour ne pas ſentir que l'Empereur uſoit de ſon autorité, lorſqu'il ordonna que tous les jeunes Eccléſiaſtiques des Pays-Bas feroient déſormais leur Théologie au Séminaire général de Louvain, & que les Fiſcaux veilleroient à ce qu'on n'enſeignât rien de contraire à la Puiſſance ſéculiere.

Mais ce n'eſt pas aſſez de dire que ce Prince uſoit de ſes droits : on eſt forcé de convenir que cette Ordonnance étoit ſage, & qu'elle annonçoit un Génie prévoyant. Suppoſons en effet que, de très-ancienne date, il eût exiſté un Séminaire général à Louvain, aux mêmes conditions que S. M. avoit ſtatuées dans ſon premier Edit, & qu'un beau jour ce Prince eût ordonné la diſperſion de ce Séminaire général & ſa diviſion en Séminaires épiſcopaux : quels cris d'indignation n'auroient pas pouſſés tou-

tes les puiſſances eccléſiaſtiques d'un bout de la Flandre à l'autre ? „ Eh quoi! „ auroit-on dit, pourquoi détruire un „ Etabliſſement auſſi antique & auſſi raiſonnable? Pourquoi ſéparer ce que le „ temps avoit uni pour les intérêts du „ Ciel & de la Terre ? Ce Séminaire „ général étoit comme une vaſte pépiniere où s'élevoient uniformément toutes les jeunes Plantes deſtinées à peupler l'Egliſe belgique. La concordance „ des principes & l'unité ou l'uniformité de l'éducation étoient le gage „ d'une paix inaltérable & de l'union „ fraternelle. On n'avoit point à craindre que les Miniſtres de l'Evangile „ puſſent jamais laiſſer méconnoître au „ Peuple les droits du Prince, qu'ils auroient étudiés, conjointement avec „ les droits de Dieu. Mais cette diviſion va les expoſer aux caprices & „ aux ſyſtêmes particuliers des Evêques „ & changer des anges de paix en mi-

„ niſtres de diſcorde ; elle va détruire „ le principe de toute harmonie & four- „ nir des prétextes au Pouvoir ſéculier „ de calomnier ou d'accabler la Puiſ- „ ſance ſpirituelle „. Tels ſeroient ſans doute les diſcours qu'on tiendroit, & l'on ne ſauroit qu'y répondre. C'eſt parce que le bien n'eſt pas fait depuis long-temps, qu'on s'y oppoſe ; & c'eſt parce que le mal eſt ancien, qu'on le défend & qu'on empêche de le réformer.

Je ſens, Monſieur l'Abbé, combien il eſt impoli de pouſſer un raiſonnement avec une certaine force ; mais j'ai cru devoir vous convaincre que, parmi les Belges, ceux qui ont un peu cultivé leur raiſon n'ont pas été dupes des criailleries des Eccléſiaſtiques contre le plus ſage des Réglemens. Pour peu donc que vous ſoyez jaloux de vous concilier le ſuffrage de ces Hommes de bon ſens, dont le nombre eſt plus conſidérable, du moins à Bruxelles, que vous ne l'i-

maginez, vous abandonnerez la cauſe du Clergé belgique ; & ſi vous vous intéreſſez réellement à celle de la Religion, vous ferez ſentir à ce même Clergé, combien ſa conduite, depuis deux ans, lui fait de tort auprès des bons Eſprits, combien elle eſt oppoſée à l'eſprit évangélique. Vous pourriez lui dire, entr'autres choſes : „ la Religion fait un „ devoir d'obéir aux Princes, *etiam diſ-* „ *colis*, & vous donnez aux Fideles „ l'exemple de la déſobéiſſance ; vous „ criez au deſpotiſme, & vous l'exer- „ cez ſur les conſciences ; vous récla- „ mez la liberté, & vous ne la laiſſez „ à perſonne ; vous ne ſouffrez pas que „ le Gouvernement ſoit obéi, & vous „ voulez l'être ; vous recommandez la „ paix & l'union dans les familles, & „ vous employez tout ce que votre Ca- „ ractere vous donne d'aſcendant ſur „ les foibles, pour mettre la diviſion & „ le trouble dans l'Etat. Vous condam-

„ nez la médisance, & vous vous per-
„ mettez la calomnie contre la Personne
„ sacrée de votre Souverain. Plusieurs
„ d'entre vous ont porté le scandale &
„ la témérité jusqu'à déclamer en Chaire
„ contre lui, & aucun de ces Fanatiques
„ audacieux n'a éprouvé les anathêmes
„ de l'Eglise. Abjurez donc la Religion,
„ ou cessez de la profaner, de la déshо-
„ norer par votre conduite. „

Ce langage ne seroit point déplacé dans la bouche d'un Homme qui consacre ses talens à la défense des mœurs & des principes religieux ; j'ose même dire qu'il vous feroit honneur. Mais, pour qu'on ne le trouvât pas extraordinaire de votre part, vous auriez soin d'avertir que, lassé des reproches & des plaintes des gens d'esprit, vous avez enfin pris le parti de la raison & de la vérité ; & pour qu'on ne vous accusât pas de contradiction, vous ajouteriez que se corriger n'est pas se contredire, mais se

rendre digne de l'approbation des ſages.

Voilà, Monſieur l'Abbé, la conduite que je tiendrois, à votre place. Pour quelques ſuffrages que vous perdriez, parmi les Moines, vous en gagneriez un plus grand nombre, parmi les honnêtes gens. Mais je connois trop bien la trempe de votre ame, pour croire qu'il vous prenne jamais fantaiſie de revenir ſur vos pas. J'ai ſi bien pénétré vos ſentimens, qu'il me ſemble vous entendre dire : „ de quoi s'aviſe ce Diſcoureur „ qui vient donner ainſi des leçons aux „ Maîtres d'Iſraël ? Gardez, Monſieur „ le Robin, gardez vos conſeils pour „ des Auteurs d'un caractere plus flexi- „ ble que le mien, & apprenez que tout „ Journaliſte eſt, par état, dévoué à „ un Parti. En ma qualité d'ex-jéſuite, „ j'ai dû embraſſer celui de vos Evê- „ ques, quelque mauvaiſe que ſoit leur „ cauſe, attendu que les Prélats de Flan- „ dre, comme ceux de France, étoient

„ voués aux Jéſuites, & qu'ils déteſtent „ les janſéniſtes ; double titre à mon at- „ tachement. „

„ Je ſais tout auſſi bien qu'un autre, „ que l'Empereur eſt un grand Prince & „ d'autant plus grand qu'il recherche „ les grands hommes (1) pour les em- „ ployer, chacun dans ſa partie, à la „ gloire de ſon Regne & au bonheur „ de ſes ſujets ; je ſais que toutes les „ affaires ſont éclairées par ſes yeux „ & peſées dans la balance de la juſtice „ la plus attentive, & que les Edits „ concernant les Pays-Bas honorent à „ la fois ſes lumieres politiques & ſon „ amour paternel ; mais, je vous le „ demande, eſt-ce à un Journaliſte voué „ à la Cour de Rome & à tous ceux qui

(1) Un Prince, dit *Monteſquieu*, veut-il ſavoir le grand art de regner ? qu'il approche de lui l'honneur & la vertu ; qu'il appelle le mérite perſonnel. Il peut même jetter quelquefois les yeux ſur les talens. Qu'il ne craigne point ces rivaux qu'on appelle les hommes de mérite : il eſt leur égal, dès qu'il les aime „. *Eſprit des loix l.* 12. *ch.* 27.

„ en défendent les prétentions, qu'il con-
„ vient de rendre hommage à un Prince
„ qui a montré ſi peu d'égard pour les
„ prétentions de cette Cour ? Je ſuis forcé
„ d'admirer ſon génie, & je révere ſes
„ vertus ſimples & économiques, mais
„ quelque honneur que je porte intérieu-
„ rement à ſa perſonne, dois-je acquitter
„ les dettes de la conſcience, aux dé-
„ pens du ſyſtême que j'ai adopté ? Dail-
„ leurs il n'eſt plus de mode, en Europe,
„ de louer les Rois ; & quand je ne dé-
„ clamerois contre l'Empereur, que
„ pour augmenter le nombre de mes
„ ſouſcripteurs, je ſerois excuſable.

„ Je conviens qu'il m'arrive quelque-
„ fois d'en impoſer au Public ; mais
„ c'eſt toujours pour ſon bien ou pour
„ lui plaire. Les hommes aiment l'éxa-
„ gération, le merveilleux, le men-
„ ſonge, & je les ſers, ſelon leur goût ;

„ La vérité plait moins quand elle eſt toute nue ;
„ Et c'eſt la ſeule vierge, en ce vaſte univers,
„ Qu'on aime à voir un peu vêtue. „

D'accord, M. l'Abbé, mais il ne faut pas que l'habit qu'on lui donne la rende méconnoiſſable & hideuſe ; il ne faut pas, quand il s'agit de faits connus, les altérer, les dénaturer, les pervertir, pour le ſeul plaiſir de calomnier notre Gouvernement. Après avoir dit, à l'occaſion des troubles qui déchirent la France & ſcandaliſent l'Europe, que l'anarchie eſt plus deſtructive de tout bien général & particulier, que le plus affreux deſpotiſme, vous empruntez le ſtyle de la Bible, pour vous écrier : „ Oui, ſi contemplant les fleuves de „ ſang où les Belges paiſibles & déſar- „ més ſont noyés depuis deux ans, „ les maſſacres & les aſſaſſinats ſans „ nombre exécutés ſur des perſonnes „ dont le ſeul crime eſt de s'être „ trouvées à portée du mouſquet du „ ſoldat ; ſi, dis-je, on propoſoit de „ changer cette terrible ſituation contre „ celle des François *libres*, je dirois :

„ Belges

„ *Belges, donnez votre ſang à boire,*
„ *plutôt que de boire celui de vos fre-*
„ *tes; ſoyez l'objet honorable de la ty-*
„ *rannie, plutôt que d'en être les inſtru-*
„ *mens & les moteurs* „. (1)

Ne croiroit-on pas, d'après ce beau mouvement oratoire, que le Miniſtre plénipotentiaire & le Général des troupes à qui S. M. Impériale & Royale a confié le Gouvernement & la protection des Pays-Bas, ſont des tigres altérés de ſang humain, & qu'ils ne paſſent pas de jour, ſans s'abreuver dans le ſang *des Belges pàiſibles & déſarmés* ? Comment n'avez-vous pas craint, pour me ſervir de votre langage oriental, que les murailles & les pavés ne s'élevent contre vous, pour vous dementir &

(1). Voyez le Journal du 1er. Septembre pag. 59, & celui du 1er. Octobre pag. 235 où M. l'Abbé de *Feller*, dans ſa *Réponſe à M. Dillen*, accuſe encore le Gouvernement de Bruxelles de *faire ruiſſeller le ſang & de joncher les rues de cadavres pour contraindre les enfans des Citoyens à fréquenter une école non orthodoxe.*

vous reprocher tant d'audace ! Qui ignore que dans les Révoltes paticulieres où, pour éviter de plus grands malheurs, les troupes se sont vues dans la nécessité de tirer sur la populace, il y a eu tout au plus cent victimes immolées à la sureté publique ? & ces sacrifices malheureux, imprévus, provoqués par le crime de rebellion, forcés par les circonstances, exécutés pour la tranquillité des citoyens, pour le salut de l'Etat, vous les qualifiez d'*assassinats* ! Et tandis qu'il est avéré qu'hors ces fâcheuses occurences, le Gouvernement n'a pas répandu le sang d'un seul homme, vous osez dire que *depuis deux ans les Belges sont noyés dans le sang* ! On ne sait, en vérité, à quoi attribuer des fausfetés aussi frappantes, aussi odieuses, dans un homme de votre caractere. On seroit tenté de croire que vous êtes fâché de ce que les Révoltes de Louvain & de Tirlemont ne se sont pas

étendues d'un bout des Pays-Bas à l'autre. L'exagération eſt excuſable dans les éloges ; elle eſt horrible dans les diffamations. S'il n'eſt plus de mode, Monſieur l'Abbé, de louer les Rois & les Miniſtres, je ne vois pas qu'il ſoit néceſſaire de les rendre odieux par des calomnies. Il vous eſt libre de diſſimuler le bien qu'ils font, de garder le ſilence ſur ce que cent perſonnes vous ont dit & écrit de la bienfaiſance & de l'amabilité de M. de *Trauttmanſdorff*, des vertus héroïques, mais citoyennes de M. d'*Alton*, des ſoins & des peines qu'ils ſe donnent l'un & l'autre pour maintenir l'ordre & la tranquillité ; mais il ne vous eſt pas permis de les préſenter à vos lecteurs comme des tyrans, & de convertir en exécration la reconnoiſſance qui leur eſt due. Outre que les Princes & leurs Miniſtres ont toujours aſſez de crédit, même chez l'ennemi, pour ſe venger des calomniateurs, il

n'eſt pas prudent à vous de les décrier par des menſonges, que tout le monde eſt en état de démentir. Vous leur faites peu de tort, & vous vous en faites beaucoup à vous-même, en perdant le droit d'être cru ſur les choſes vraies. C'eſt porter trop loin l'eſprit de parti, que de lui ſacrifier l'eſtime des cœurs droits qui ont une horreur naturelle de toute impoſture. Ne perdez pas de vue le vers d'*Horace* (1) que vous avez choiſi pour l'Epigraphe de votre journal, & rendez-vous digne du ſuffrage des bons Eſprits. Quelque peu nombreux qu'ils ſoient, c'eſt pourtant ce petit nombre, qui, à la longue, regle l'opinion publique & fixe le ſort des ouvrages. Il faut, pour leur plaire, ſavoir quelquefois déplaire à ceux dont on a

---

(1) La voici :

Neque, te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus.

embraſſé le parti. En ſuivant cette maxime, vous auriez moins prodigué d'éloges (1) à la *Déclaration de ſon Eminence le Cardinal-Archevêque de Malines ſur l'enſeignement du Séminaire de Louvain*, qu'on a généralement trouvée auſſi mal écrite, que mal raiſonnée ; vous vous feriez ſur-tout gardé de louer le morceau où ce Prélat prétend candidement que ce n'eſt pas le Souverain, mais l'Egliſe qui a le pouvoir d'établir les empêchemens dirimans du Mariage, comme ſi le mariage n'étoit pas autant & même plus une affaire de police, qu'un objet de religion. (2) Approuver ouvertement, comme vous le faites, de pareilles idées, n'eſt-ce pas prendre vos

(1) Dans le journal du 15 *Septembre*, Page 83 & ſuiv.

(2) „ Le mariage, dit *Rouſſeau*, étant un Con-„ trat civil, a des effets civils ſans leſquels il eſt „ même impoſſible que la ſociété ſubſiſte. Suppoſons „ donc qu'un Clergé vienne à bout de s'attribuer à „ lui ſeul le droit de paſſer cet acte : alors n'eſt-il pas „ clair qu'en faiſant valoir à propos l'autorité de

lecteurs pour des hommes du douzieme ſiecle ? On peut pardonner au bon Cardinal-Archevêque de Malines de les avoir adoptées, ſur la foi de ſes Grands-Vicaires, parce que cette Eminence ne ſe pique ni d'eſprit ni de ſavoir, & qu'elle s'eſt toujours plus occupée de gagner le Royaume du Ciel, que d'étudier les droits des Royaumes de la terre ; mais vous à qui le profane eſt auſſi familier que le ſacré, vous qui n'avez pas renoncé au ſuffrage des gens inſtruits, & qui connoiſſez toute l'abſurdité de ces vieilles idées, comment oſez-vous y applaudir ? Comment pouvez-vous avoir une aſſez

---

„ l'Egliſe, il rendra vaine celle du Prince qui n'aura „ plus de ſujets que ceux que le Clergé voudra bien „ lui donner. Maître de marier ou de ne pas marier „ les gens ſelon qu'ils auront ou n'auront pas telle ou „ telle doctrine, ſelon qu'ils admettront ou rejetteront „ tel ou tel formulaire, ſelon qu'ils lui ſeront plus „ ou moins dévoués, en ſe conduiſant prudemment „ & tenant ferme, n'eſt-il pas clair qu'il diſpoſera ſeul „ des héritages, des charges, des citoyens, de l'Etat „ même, qui ne ſauroit ſubſiſter n'étant plus compoſé „ que de bâtards „. *Contract ſocial liv. 4. ch. 8.*

mauvaiſe opinion de vos Souſcripteurs pour ne pas craindre de les dégoûter de vous lire ? La premiere partie de la *Déclaration* de ſon Eminence occupe ſeule, dans votre journal, à deux pages près, toute la place deſtinée aux nouveautés littéraires, & la ſeconde partie contient plus de douze pages dans le cayer ſuivant. Pour Dieu, Monſieur l'Abbé, & pour vous-même, parlez-nous d'autres choſes que des Diſputes du Clergé belgique avec ſon Souverain ; ou ſi vous en parlez encore, que ce ſoit du moins en moraliſte politique, ami des hommes & de la paix.

Si, comme vous, j'avois l'honneur de haranguer le Public, deux fois le mois, je profiterois de cet avantage, non pour aigrir les Belges contre le Gouvernement, par des déclamations ſéditieuſes & menſongeres, mais pour tâcher de les guérir des injuſtes préven-

tions que les Prêtres leur ont données contre l'Empereur & ſes Miniſtres.

Je leur ferois obſerver, pour les dégoûter de l'eſprit de révolte, qu'en ſecouant le joug de l'autorité Royale, les François ſe ſont rendus plus pauvres, plus malheureux ; & qu'en voulant ſe délivrer d'un deſpotiſme ariſtocratique, qui ne peſoit que ſur quelques individus, ils ſont tombés ſous un deſpotiſme démocratique mille fois plus étendu, & dans une anarchie qui a produit, en deux mois, plus d'injuſtices, de cruautés, de barbaries, de maux de toute eſpece, que le plus cruel des Deſpotes n'auroit pu en commettre dans le plus long Regne.

Je leur ferois ſentir que rien n'eſt plus dangereux & plus contraire au bien général & particulier, que de ſoulever le Peuple contre l'ordre établi, parce que le Peuple s'exalte facilement, & qu'une fois exalté, on n'eſt plus maître de lui ; que dans les tems de trouble,

un ſeul ennemi ſuffit pour déchaîner la populace contre le Magiſtrat le plus intègre, & pour faire expirer dans les tourmens le Citoyen le plus honnête, le Pere de famille le plus vertueux & le plus ami du peuple ; qu'ainſi toutes les Claſſes de la ſociété, excepté celles qui n'ont rien à perdre, ſont intéreſſées à étouffer toute ſemence de diviſion.

Je combattrois l'erreur de ces Patriotes inquiets qui regardent l'affoibliſſement des prérogatives du Souverain, comme le moyen le plus ſûr de maintenir les droits & les privileges de la Nation. Je leur démontrerois que, dans un Etat Monarchique, les intérêts des Princes & de la Nation ſont les mêmes, & ne ſauroient être ſéparés, ſans ſe nuire réciproquement ; que la liberté publique & la ſureté individuelle des Citoyens dépendent abſolument de la puiſſance exécutive, qui n'eſt autre choſe que l'autorité accordée au Monarque

pour assurer l'ordre dans l'Etat & en imposer aux ennemis du dehors ; que les Sujets cessent d'être heureux, dans la même proportion que la puissance du Monarque s'affoiblit, parce qu'aussi-tôt qu'elle cesse de pouvoir contenir tous & un chacun dans le devoir, il est nécessaire que le foible soit opprimé par le fort. Loin donc de chercher à énerver la puissance Royale, dirois-je à ces Patriotes prévenus, vous êtes intéressés à lui donner la plus grande énergie ; il suffit que vous ne soumettriez pas à son influence l'exercice des droits imprescriptibles de la Nation ou la jouissance des privilèges raisonnables que les Loix anciennes vous ont réservés. Mais, ajouterois-je, ce n'est pas en aigrissant le Prince par d'injustes refus, en cherchant à vous soustraire à sa domination sous de vains prétextes, en lui disputant à lui-même ses droits, que vous l'amenerez à re-

connoître & à protéger les vôtres ; c'eſt en invoquant ſa clémence, c'eſt en éclairant ſa Religion, & en lui prouvant que l'exercice de vos droits eſt auſſi avantageux à ſon Autorité, que l'autorité Royale eſt elle-même avantageuſe à la Nation. La Politique a fait trop de progrès dans ce ſiecle, pour que les Rois ignorent aujourd'hui, que tout pouvoir vient du Peuple, & pour que le Peuple ignore qu'il ne peut exercer par lui-même aucun pouvoir. Le Peuple eſt Souverain ſans doute, puiſque toute puiſſance émane de lui ; mais ne pouvant être aſſis lui-même ſur le Trône, il y a inſtallé ſon Repréſentant pour exercer ſa Souveraineté. Le Monarque ne doit jamais oublier qu'il eſt le Repréſentant du Peuple, & l'organe de ſes volontés : le Peuple, de ſon côté, doit toujours ſe reſſouvenir, qu'en mettant la force de tous dans les mains d'un ſeul, il s'eſt ſoumis à

lui obéir ſans réſiſtance. Les Rois peuvent ſe méprendre ſans doute ſur les moyens de rendre les peuples heureux ; mais comme leur perſonne eſt celle de l'Etat ; comme ils ne peuvent opprimer le peuple ſans nuire à leur autorité, à leurs propres intérêts, on doit toujours leur ſuppoſer de bonnes intentions, & dans tous les cas, le bien général veut qu'on leur obéiſſe.

Mais quel Belge eſt aſſez dépourvu de lumieres & de bonne foi, pour oſer ſoutenir que notre Souverain s'eſt, ou mépris, ou montré injuſte, dans les Edits de 1787 ? L'Europe entiere en a admiré la ſageſſe ; les Repréſantans de la Nation Françoiſe en ont conſacré l'utilité par une adoption (1) preſque gé-

(1) Dans une Feuille publiée depuis peu ſous le titre de *la Vérité*, on trouve un *Tableau comparatif des changemens projettés par l'Empereur & des points arrêtés par l'Aſſemblée nationale qui ont rapport à ces changemens.* Quoique ce Tableau, deſtiné à ſervir d'*antidote à l'épidémie qui regne*, dit l'Auteur, *aux Pays-Bas de-*

nérale. Ils ont seulement trouvé trop modérées les Réformes relatives au Clergé, puisqu'ils les ont portées beaucoup plus loin que l'Empereur, qui n'a ni supprimé les Dixmes, ni fait servir les biens Ecclésiastiques à payer les dettes de l'Etat, ni attaqué les propriétés de la Noblesse.

Combien sont donc coupables, Nation Belgique, les Pseudo-patriotes, les mauvais Citoyens qui vous ont portée à rejetter des Institutions capables d'honorer votre sagacité, si vous les aviez vous-même sollicitées. Apprenez que si

---

puis l'année 1787, annonce plus de zèle que de talent, il ne laisse pas de donner une grande idée des lumieres & de la bienfaisance de l'Empereur à ceux qui ne connoissent pas ses Edits.

S'il est vrai, comme on l'a débité dans quelques Gazettes, que ce Prince ait accordé aux Juifs les droits & les privilèges de citoyen, *Jura Civitatis*, il n'est pas douteux que les autres Princes ne s'empressent d'imiter ce nouvel exemple de sagesse & d'humanité qu'il donne à l'Europe-politique. Pour sentir la supériorité de *Joseph II*, on n'a pas besoin de le comparer aux autres Princes : il suffit de connoître ses Loix. Hors du Trône, il seroit encore un grand Homme, aux yeux de ceux qui connoissent ses vertus particulieres.

Dieu envoyoit du ciel un Miniſtre de ſes volontés pour réformer vos abus ; il commenceroit par faire ce qu'a fait votre Monarque. Eclairez-vous, & vous ſerez convaincue de l'abſurdité de ceux qui ſoutiennent, d'un côté, qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir de rien changer aux diſpoſitions de la Joyeuſe Entrée, & de l'autre, qu'il eſt au pouvoir du Conſeil de Brabant de s'oppoſer aux loix dérogatoires de nos Privilèges. Interrogez les Publiciſtes, & ils vous répondront qu'un Souverain qui, tel que le nôtre, réunit le pouvoir légiſlatif au pouvoir exécutif, pouvoir confirmé par la Charte de nos privilèges, eſt le maître de faire toutes les loix qu'il croira avantageuſes à la Nation ; que les Loix ſont mobiles, comme les mœurs, comme les intérêts politiques ; qu'il n'y a de ſtables & de ſacrées, que celles qui tiennent à l'eſſence du Gouvernement, celles ſans leſquelles le

Gouvernement perdroit ſa forme & ſa nature ; & que le Souverain a le droit, en ſa qualité de Légiſlateur, de changer, de réformer, de ſupprimer les autres loix pour l'avantage de ſes peuples. Dans les Etats héréditaires de la Maiſon d'Autriche, le Roi eſt abſolu, c'eſt-à-dire, chargé de la Puiſſance légiſlative & exécutive : voilà ce qui conſtitue notre Monarchie. Violez cette prérogative, balancez l'autorité du Monarque par celle d'un Tribunal, c'eſt vous alors qui touchez aux formes eſſentielles du Gouvernement & qui renverſez la Conſtitution. Les droits de la Nation ſont impreſcriptibles ; le Souverain, qui repréſente conſtamment la Nation, peut & doit les faire valoir, toutes les fois qu'il en réſulte un bien pour elle. D'après ce principe, n'eſt-il pas abſurde de croire que le Conſeil de Brabant, dont les membres n'étoient que les mandataires du Monarque, ait eu le

droit de s'oppoſer aux volontés du Monarque ? La Souveraineté eſt une, indiviſible : elle ſeroit partagée & nulle, ſi les loix du Souverain étoient ſoumiſes à un tribunal. Quand la volonté du Roi n'eſt plus la volonté ſuprême ; quand l'obéiſſance eſt conditionelle, & que la condition dépend de ceux qui ont preſque toujours intérêt de la contrarier, il n'y a plus de Monarchie.

Mais, direz-vous, l'Empereur a juré de maintenir tous les articles de la Joyeuſe Entrée. Mais, vous répondrai-je, n'étoit-il pas votre *Souverain* légitime avant ſon Inauguration ? A-t'il ceſſé de l'être depuis que, pour ſuivre un ancien uſage, il a prononcé un ſerment barbare & contraire aux intérêts de la Souveraineté qui ſont les mêmes que les vôtres ? Si la Nation étoit encore courbée ſous le joug de la féodalité, & qu'il eût juré de l'y maintenir ; ſi, comme le Pere

de

de *Théſée*, il eût juré d'envoyer tous les ans, dans une nouvelle Crète, l'élite de la jeuneſſe Brabançonne, pour être dévorée par un autre Minotaure, ſeroit-il obligé d'être fidele à ſon ſerment ? Les droits de la Nation étant inaliénables, ceux de ſon Repréſentant le ſont auſſi. Avouez donc que l'Empereur, en ſa qualité de Roi, a le droit de faire des loix plus ou moins dérogatoires à nos anciens privilèges, ſelon le plus de bien qui peut en réſulter pour la Nation. Et véritablement preſque toutes les bonnes loix ſont nouvelles ; nous n'avons d'ancien que nos abus. L'intention de l'Empereur étoit d'achever de détruire le reſte d'un Edifice barbare & gothique qui empêche les Belges de proſpérer, & vous avez été aſſez ennemis de vous-même, peuple Belgique, pour refuſer ſes bienfaits ! Il vouloit introduire un nouvel ordre judiciaire, pour

abréger les formalités & diminuer les dépenſes de la juſtice ; un nouveau Code civil, pour animer l'induſtrie & faire fleurir le commerce ; un nouveau Code pénal, pour diminuer les crimes & rendre la vertu plus honorable, un Code Eccléſiaſtique pour réformer des abus contraires au véritable eſprit de la Religion, & vous avez été aſſez inconſidéré pour mettre des entraves à l'exécution de ſes projets !

Depouillez-vous enfin de vos préventions, mes chers Concitoyens, & vous verrez que vos plus grands ennemis ſont ceux qui vous ont portés à méconnoître tant de bienfaits ; ceux qui, par leurs intrigues, ont provoqué les Edits du 18 Juin ; ceux qui, pour venger des Réformes utiles à l'Etat, & détourner celles dont ils ſont menacés eux-mêmes, vous ont perſuadé que les Edits de 1787 n'étoient que des oppreſſions, & vous ont interdit par-là la

jouiſſance des bontés prévoyantes de notre Souverain. Eclairez-vous encore une fois, & vous reconnoîtrez qu'il vaut mieux ſe ſoumettre à l'autorité des Princes & invoquer ſa clémence, que de ſervir la vengeance du Clergé. Ce n'eſt pas votre cauſe qu'il défend, ce n'eſt pas non plus celle de la Religion; c'eſt la ſienne, que la Religion & la Politique reprouvent également. Dans quelle Hiſtoire avez-vous lu qu'un Ordre tel que le Clergé, qui vit au dépens du Peuple, ſe ſoit élevé contre l'autorité Royale pour l'amour du Peuple ? S'il careſſe le Peuple, c'eſt dans les occaſions où le Peuple peut ſervir ſes deſſeins.

Ceux d'entre les (1) Prêtres qui vous ont fait entendre que l'Empereur étoit

(1) Nous diſons *ceux d'entre les Prêtres*, parce qu'il en eſt, même parmi les Capucins, qui loin d'imiter ou d'approuver la conduite criminelle de ceux dont nous parlons, la leur ont reprochée conformément à ces préceptes de l'Ecriture : *corripe proximum*

ennemi de la Religion vous ont trompés groſſierement : il en eſt ſi peu l'ennemi, qu'il la conſidere comme un frein tout à la fois reprimant & encourageant ; comme le ſupplément des Loix qui ne peuvent empêcher ni punir les crimes ſecrets. Il fait que l'Empire des Loix s'arrête, pour ainſi dire, ſur le ſeuil des maiſons, & que celui de la Religion pénetre dans les lieux les plus cachés ; que les Loix n'arrêtent que la main, tandis que la Religion agit ſur les conſciences & reprime juſqu'aux déſirs. Eſt-on ennemi de la Religion, pour avoir ſupprimé quelques Couvens d'hommes & de femmes inutiles à la Religion & nuiſibles à la ſociété ? En émondant l'arbre de la Religion, en lui ôtant ſes branches mortes

---

tuum ne forte iterum peccat. Eccl. c. 19. *Si peccaverit in te frater tuus vade & corripe eum.* Math. c. 18. *Peccantes coram omnibus argue ut & cæteri timorem habeant.* Timot. c. 5.

& paraſites, en le purgeant des inſectes rongeurs qui le carioient, il n'a fait que donner à ſa ſève une nouvelle énergie.

Ceux qui vous ont peint l'Empereur comme un Prince dur & (1) tyrannique ſont encore plus coupables ; car quel Souverain fut plus ami de l'ordre, plus zélé pour la juſtice, plus attentif à récompenſer le mérite ? S'il eſt dur, c'eſt à lui-même, & dans un Roi, c'eſt une vertu de plus. Supérieur à la vanité de ſon rang, il dédaigne le luxe & les plaiſirs onéreux à l'Etat. Quand vous ne connoîtriez ſa bonté, que par la douceur & l'indulgence exceſſives dont il uſe envers vous, n'en auriez-vous pas une preuve aſſez frappante ?

---

(1) „ Dans le ſens vulgaire, un Tyran eſt un „ Roi qui gouverne avec violence & ſans égard à la „ Juſtice & aux Loix. Dans le ſens précis, un Tyran „ eſt un Particulier qui s'arroge l'autorité Royale „ ſans y avoir droit „. *Rouſſeau, Contract ſoc. I.* 3 *C.* 10.

Quel de vous, s'il étoit à sa place, auroit souffert avec la même patience les contradictions & les résistances que, depuis deux ans, il éprouve de votre part ? Quel pere de famille n'auroit point, en pareil cas, sévi contre des enfans rebelles ? n'étoit-il pas en droit de vous contraindre à lui obéir ? ne pouvoit-il pas sans tyrannie punir vos Magistrats comme coupables de désobéissance & de forfaiture ? Il ne l'a point fait, quoiqu'il eut la force en main, & cependant l'on ose vous le dépeindre comme un Prince dur & despotique !

Convenez, mes chers Compatriotes, que vous ne pouviez laisser corrompre votre droiture & subjuguer votre raison, par des personnes plus indignes de votre confiance & plus dignes de votre animadversion. Peut-on les connoître sans les détester, ces Prêtres qui, peu satisfaits de calomnier le Souverain, pour vous détacher de l'amour & de l'obéis-

ſance que vous lui devez, n'ont pas craint de répandre dans votre eſprit des ſemences de révolte ; de les faire fructifier par des diſcours & des écrits ſéditieux ; de vous porter à ſecouer le joug de ſon autorité & à prendre les armes contre lui ? Ah ! mes Amis, ſi ces Apôtres de Diſcorde venoient à bout de leurs funeſtes deſſeins ; ſi à force de ſecouer le flambeau de la ſédition, ils parvenoient à allumer un incendie général dans les Pays-Bas, n'en doutez point, vous verriez bientôt ſe renouveller parmi vous les férocités Pariſiennes. Et de quels remords ne ſeriez-vous pas déchirés, lorſque, ſubjugués par la force ou laſſés des horreurs de la guerre civile, la raiſon & l'humanité vous auroient fait entendre leurs voix ? De quelle douleur déchirante ne ſeriez-vous pas pénétrés, au ſouvenir des crimes auxquels vous auriez participé ? Le ſang du Citoyen

& peut-être celui de vos propres enfans crieroit vengeance contre vous & troubleroit le reſte de votre vie. Cette ſeule idée ne vous fait-elle pas frémir ? Mais qu'ai-je beſoin de vous préſenter le tableau des atrocités qui accompagnent les guerres inteſtines ? ne ſuffit-il pas, pour vous préſerver à jamais de ce terrible fléau, de vous rappeller que ceux de vos Ayeux qui ont eu l'imprudence d'abandonner pour un tems le parti de l'Autorité, n'ont remporté de leur défection, que des malheurs, des pertes, & de longs répentirs.

Et vous, Miniſtres d'un Dieu de paix, envoyés pour prêcher aux Peuples l'obéiſſance & la concorde, quels fruits eſpérez-vous de vos complots ſéditieux ? Avez-vous bien réfléchi ſur les ſuites terribles que peut avoir pour vous & pour la Religion catholique, l'eſprit d'inſurrection, que vous avez ſoufflé dans les têtes belgiques ? Suppoſons, contre la

vraiſemblance, que toutes les Villes fortes des Pays-bas arborent à-la-fois l'étendart de la rebellion ; ſuppoſons même qu'elles triomphent du courage ou de la fidélité des Troupes réglées, en ſerez-vous plus tranquilles, moins expoſés à des ſuppreſſions, moins en butte aux traits de vos ennemis dont le nombre augmente chaque jour dans les Cours catholiques ? Songez que nous ne ſommes plus dans ces temps où par ſon habit, un Prêtre en impoſoit au vulgaire ſuperſtitieux, où les Princes redoutoient les foudres ſpirituelles ; où la menace de l'excommunication ſuffiſoit pour arrêter leurs projets. Il n'eſt aujourd hui aucun Roi, aucune Puiſſance catholique qui ne ſente la néceſſité d'humilier l'orgueil du Clergé, & qui ne ſe propoſe de joindre le lien de la Religion au faiſceau du Pouvoir exécutif. Voyez avec quel peu de ménagement le Clergé de France a été traité par cette Aſſemblée

nationale dont vous étiez ſi engoués. Perſonne n'ignore que, peu contente d'avoir ſupprimé les dixmes, elle eſt dans la réſolution de ſupprimer les Ordres religieux, de réduire les Evêques à un très-petit nombre, de convertir en Cures le peu de Chapitres qu'elle laiſſera ſubſiſter, & de rendre à l'Etat toutes les Poſſeſſions (1) territoriales de l'Egliſe. Craignez donc qu'après avoir fait la paix avec les Turcs, & avoir rétabli l'ordre & le calme dans ces Provinces, l'Empereur, juſtement irrité de votre conduite, ne vous traite avec plus de ri-

---

(1) Le Sacerdoce n'étant en effet qu'une profeſſion, comme la Magiſtrature, on ne voit pas pourquoi les Prêtres poſſéderoient un fonds territorial, comme Prêtres, lorſque les Magiſtrats & les Militaires, dont la profeſſion n'eſt pas moins importante à l'Etat, n'en poſſedent point. Si l'on dit que les biens poſſédés par le Clergé ont été donnés à l'Egliſe, on répondra que l'Egliſe, comme l'a obſervé M. d'*Argenſon*, eſt la Communion des fidèles, & non l'aſſemblée des Prêtres ; qu'ainſi les biens de l'Egliſe n'appartiennent pas excluſivement aux Prêtres, mais à tous les Fidèles : telle eſt du moins la Doctrine des nouveaux Publiciſtes François.

gueur encore, & ne ſe venge de vos intrigues factieuſes d'une maniere éclatante.

Prêtres aveugles & inſenſés! Diſciples d'une Religion qui vous commande la ſoumiſſion & l'humilité! ouvrez les yeux ſur les dangers qui menacent l'Egliſe de toutes parts; ouvrez-les ſur vos intérêts perſonnels, & bientôt, au lieu de fomenter la diſcorde, au lieu d'employer le bien des pauvres à ſoudoyer des Rebelles, au lieu de ſoulever le Peuple contre ſon légitime Souverain, vous le ramenerez à l'obéiſſance, vous lui donnerez l'exemple du répentir, & vous précipitant aux pieds de ce Trône, qu'il n'a pas tenu à vos efforts de renverſer, vous direz à l'Empereur-Roi: „ Sire, pardonnez-nous d'avoir ſi long-temps réſiſté „ à vos volontés ſouveraines, d'avoir „ abuſé de la ſainteté de nos fonctions, „ pour égarer un Peuple bon, mais crédule. Trompés nous-mêmes par quel-

„ ques Eſprits ruſés & mal-intentionnés,
„ nous avons cru la Religion intéreſ-
„ ſée à l'affoibliſſement de votre auto-
„ rité, & cette erreur nous a livrés au
„ démon de la haine & de la vengeance.
„ Rappellés à la raiſon, par les malheurs
„ de tout genre qui déchirent la France
„ & l'Etat de Liege, par les cruautés
„ du Peuple eſpagnol à l'égard de leurs
„ premiers paſteurs; plus éclairés ſur nos
„ devoirs, ſur vos droits & ſur la bien-
„ faiſance de vos vues, nous reconnoiſ-
„ ſons aujourd'hui la plénitude de vo-
„ tre puiſſance royale; nous rougiſſons
„ de l'excès de notre aveuglement, &
„ nous ſupplions votre Majeſté d'oublier
„ les égaremens qui en ont été la ſuite.
„ Nos biens, nos poſſeſſions, notre
„ vie, tout eſt à votre diſpoſition; nos
„ cœurs vous en renouvellent l'hom-
„ mage: mais, Sire, vous êtes le Pere
„ auſſi bien que le Roi de vos Sujets;
„ leur bonheur eſt néceſſaire au vôtre:

„ nous eſpérons donc que, touchée de
„ notre repentir & de nos larmes, Vo-
„ tre Majeſté n'écoutera que la magna-
„ nimité qui lui eſt naturelle, & que,
„ dans les réformes qu'Elle a projettées
„ pour le bien du peuple belgique, elle
„ voudra bien avoir compaſſion d'un
„ Clergé plus ſtupide que méchant,
„ plus aveuglé que corrompu. „

Je ne me bornerois point, Monſieur l'Abbé, à ces réflexions, ſi je parlois au Public tous les quinze jours. Perſuadé que le ſort des Nations dépend de ceux qui les gouvernent ; que les mots de *deſtinée* & de *hazard*, en Politique, ne ſignifient autre choſe que la ſageſſe ou l'imprudence, les lumieres ou l'incapacité du Prince & de ſes Miniſtres ; convaincu que ce ſont eux qui tiennent dans leurs mains la chaîne fatale des événemens, j'étendrois mes obſervations citoyennes ſur le Gouvernement, & au lieu d'accuſer, comme vous, celui

de Bruxelles d'une Tyrannie qu'il n'a point exercée, je prendrois la liberté de lui repréſenter qu'il uſe de trop de douceur ; que tout déſordre vient de ce que la Loi n'eſt point reſpectée ; que les Ordonnances ont moins de force par elles-mêmes, que par la ſévérité du Miniſtère ; & que ſi le Gouvernement eût montré, dès 1787, une vigueur ſoutenue, l'Etat jouiroit d'une parfaite tranquillité. L'indulgence enhardit à mal faire. Il vaudroit mieux que les Loix n'exiſtaſſent pas, que de les laiſſer enfreindre impunément. Si l'on eût puni, ſans diſtinction de rang ni d'état, les premiers Citoyens qui ſe ſont montrés rebelles aux ordres du Souverain, on auroit certainement prévenu les Révoltes de Louvain, & de Tirlemont, & le Gouvernement ſe ſeroit épargné l'Ordonnance du 30 Septembre contre les Emigrans. Ce n'eſt pas que cette Ordonnance menaçante ne ſoit très-ſage ; mais elle eſt

venue beaucoup trop tard, comme toutes celles qui l'ont précédée. La bonne Politique n'eſt pas celle qui obéit aux événemens ; c'eſt celle qui les calcule & les prévient, celle qui agit moins ſur les actions que ſur les volontés. Les menaces font peu d'effet, quand l'exemples des châtimens ne les a pas précédées. Dans les tems de fermentation, l'Autorité doit déployer toute ſa puiſſance, exercer toute la rigueur des Loix ; elle eſt trop heureuſe quand, dans ces circonſtances, elle trouve, pour l'exemple, des imprudens à chatier & des coupables à punir. Qui doute que ſi l'on eût livré au glaive de la Juſtice le premier Curé convaincu de diſcours ſéditieux & le premier Evêque complice ou fauteur d'un pareil crime, qui doute qu'on n'eût arrêté par-là l'eſprit de ſédition qui s'eſt tant répandu depuis & qu'on eût épargné à la Patrie des Révoltes qui n'ont abouti qu'à

la priver d'un grand nombre de Citoyens ? Une exacte juſtice eſt la bienfaiſance des Gouvernemens. (1) Le peuple eſt toujours paiſible & ſatisfait, quand le Gouvernement eſt juſte, & pour être exactement juſte, il faut néceſſairement être ſévere. Souffrir des forfaits qu'on a le droit & la puiſſance de réprimer, c'eſt les autoriſer. Si la ſévérité fait quelquefois hair ; la foibleſſe fait toujours mépriſer.

D'après l'auſtérité de ces principes, vous devez penſer, Monſieur l'Abbé, que, ſi j'avois eu à rendre compte de l'Edit du 14 Août par lequel S. M. Impériale & Royale rétablit les Séminaires Epiſcopaux, je n'aurois pas loué cette condeſendance pour le Clergé Belgique. Mais plus cette condeſcen-

---

(1) „ Qu'aucun Délit ne ſoit impuni, dit *Platon* „ dans ſa République, ou vous verrez les Citoyens „ ſe familiariſer avec le mépris des Loix & violer „ enfin ouvertement les plus ſacrées „.

dance

dance me paroît déplacée & impolitique, & moins, à votre place, j'en aurois affoibli le mérite aux yeux du Clergé. En cela, vous vous êtes montré tout à la fois injuſte & ingrat. Un Journaliſte, plus ambitieux que vous de l'eſtime publique, auroit ſu gré à l'Empereur de ſes intentions, en obſervant toutefois qu'aucune conſidération ne pouvoit juſtifier la Révocation d'une Loi univerſellement reconnue ſage & utile. Quand un Ordre ou plutôt un Corps (1), tel que le Clergé, parvient par ſes intrigues à faire revenir l'Auto-

(1) Le Clergé n'eſt effectivement qu'un *Corps*, une profeſſion & non un *Ordre* dans l'Etat ; c'eſt une claſſe de Citoyens chargée, comme la Magiſtrature, d'un ſervice public. Un véritable Ordre eſt une Caſte à part, une claſſe d'hommes qui, par le ſeul droit de naiſſance, jouit de certains honneurs, de certains Privilèges. A proprement parler il n'y a, dans les Etats Monarchiques de S. M. I, qu'un ſeul Ordre qui eſt celui de la Nobleſſe. Pour que le Clergé pût légitimement ſe qualifier d'*Ordre*, il faudroit que les membres dont il eſt compoſé fuſſent nés Eccléſiaſtiques, mais ils ont embraſſé cette profeſſion, comme ils auroient pu adopter celle de ſoldat qui auroit mieux convenu à pluſieurs d'entre eux.

rité ſur ſes pas, outre que c'eſt d'un mauvais exemple, ce Corps en devient plus obſtiné dans ſes prétentions, plus hardi à les faire valoir, & détermine preſque néceſſairement des révolutions funeſtes. Jamais *Charles Stuart* n'eût donné à l'Univers étonné le ſpectacle affreux d'un Roi condamné à la mort par ſes propres Sujets, s'il n'eût eu la foibleſſe d'accorder à des Séditieux la condamnation du Vice-Roi d'Irlande ; en ſignant l'arrêt de ſon Favori, il poſoit les fondemens de l'Echafaud ſur lequel il perdit la tête. Louis XVI jouiroit encore de la plénitude de l'Autorité Royale ſi, en montant ſur le Trône, il n'eût exilé de ſa Cour, par de pures conſidérations de famille, un Miniſtre qui avoit défendu avec ſuccès la prérogative Royale contre les uſurpations des Parlemens (1), & ſi, par une ſuite

(1) On voit que nous voulons parler de M. de *Maupou*, Chancellier de France, qui, pour ſoutenir

de cette condeſcendance, il n'eût révoqué les derniers Edits ſur la Magiſtrature. La Politique n'eſt pas un Art de ſentiment, mais une ſcience d'intérêts & de calculs. Comme l'intérêt particulier agit ſans ceſſe contre l'intérêt général, l'eſprit des Corps & l'inſtinct des Peuples font des efforts continuels contre l'Autorité & ne ſavent aucun gré des ſacrifices qu'elle leur fait. Au contraire, croyant l'avoir forcée de céder à la juſtice, ils reſpectent moins le Souverain & ne craignent pas d'entrer en lutte avec lui. D'où l'on peut inférer que la fermeté eſt, après la juſtice, la vertu la plus néceſſaire à ceux qui Gouvernent. Outre qu'elle eſt l'appui des autres vertus, elle eſt le plus ſûr préſervatif des vices.

---

l'Autorité du Roi contre la Ligue des Parlemens, avoit eu le courage de les réformer & d'en créer de nouveaux, à des conditions moins onéreuſes au Peuple.

Telles seroient à-peu-près, Monsieur l'Abbé, les observations que je me permettrois, si, faisant un *Journal historique*, j'avois à parler des affaires du Brabant.

Je pense tout comme vous de celles de France; car il est aisé de voir que vous n'approuvez pas la conduite vraiment extravagante de l'Assemblée nationale; mais vous auriez dû vous exprimer moins indulgemment sur ses travaux & ses travers. Ce n'est pas assez d'avoir dit (1) qu'il y a des assertions fausses dans la *Déclaration des droits de l'homme*: il falloit faire sentir combien cette Déclaration est déplacée à la tête de la Constitution d'un peuple déjà corrompu; combien il est à-la-fois absurde & impolitique de dire aux Hommes qui n'ont pour toute propriété que l'industrie & la santé, qu'*ils naissent & demeurent égaux*

(1) Dans le Journal du 1er. Septembre, pag. 60.

en droit, avec les Hommes qui naiſſent & vivent propriétaires de l'héritage de leurs ayeux. La Nature n'a directement condamné aucun Homme à être pauvre, eſclave, malheureux, pour la félicité des autres ; mais dès qu'elle a fait les Hommes pour ſe lier réciproquement en ſociété, elle n'a pu exiger qu'ils fuſſent tous placés ſur la même ligne de fortune ; & dès-lors à quoi peut ſervir la Déclaration des Droits, ſinon qu'à donner lieu à des idées factieuſes, à troubler l'ordre ſocial, & à prouver le peu de philoſophie de nos philoſophes. Il faut en effet être bien peu profond, pour ignorer que, dans un Etat où le luxe a pénétré, il eſt néceſſaire que des Hommes, placés par le ſort dans une condition dépendante, connoiſſent plutôt les limites que l'extenſion de la liberté naturelle, plutôt les devoirs réels & indiſpenſables de l'homme ſocial, que les droits chimériqnes ou ſpéculatifs de l'hom-

me naturel, comme l'avoit fait judicieuſement obſerver, à l'Aſſemblée nationale elle-même, un des Hommes les plus eſtimables (1) du ſiecle.

Il y a ſans contredit, dans l'Aſſemblée nationale, des Hommes d'un grand ſens & d'un eſprit vraiment éclairé; mais ce ne ſont certainement pas ceux qui l'ont do-

---

(1) Voyez L'OPINION de M. MALOUET *ſur la Déclaration des Droits de l'Homme, dans la Séance du 2 Août.* Pag. 5.

Si le Roi de France recouvre ſon Autorité ou la Nation ſon bon ſens, M. *Malouet* ne peut manquer d'avoir une Statue. Il eſt ſans contredit celui des membres de l'Aſſemblée nationale qui, ſans excepter M. *Mounier*, a montré le plus de ſageſſe, & déployé le plus grand caractere. Quels fruits en a-t-il recueilli ? des calomnies & d'infames perſécutions. Mais il eſt beau, [comme j'ai eu occaſion de l. l. é.] d'exciter la haine de ceux qui excitent le mépris des Sages & l'exécration des bons Citoyens. Les mêmes Motions qui ont fait perdre à M. *Malouet* l'affection Populaire, l'auroient fait nommer Tribun du Peuple, dans les beaux jours de la République Romaine. Quand les Eſprits ſeront refroidis, on rendra plus de juſtice à ſon zèle pour le bien Public, & on admirera le courage ſoutenu avec lequel il a marché, malgré les cabales les plus redoutables, dans la route de la raiſon & de l'honneur.

Sic obrutus undique telis,
Æneas nubem belli, dum detonet, omnem,
Suſtinet.

minée. Il faut avoir bien peu de lumieres, quand on n'eſt pas convaincu que les lumieres ſont plus funeſtes qu'utiles aux grandes ſociétés, & qu'on ignore que ce n'eſt point en éclairant, mais en trompant le Peuple, qu'on peut le rendre heureux. L'homme eſt moins un animal raiſonnable & penſeur qu'un animal ſuperſtitieux & ſenſible; on ne peut le bien conduire que par des préjugés & des ſenſations. La Société vit de ſacrifices, & c'eſt toujours le ſentiment & jamais la raiſon qui les produit. » Si tous les » hommes, dit l'Auteur (1) de *Gilblas*, » étoient également éclairés & inſtruits » de leurs droits, ils ſeroient tous in- » dociles, peu propres au ſervice & aux » occupations mécaniques. On doit ré- » primer, avec ſoin, la curioſité de » ceux que l'on deſtine à gagner leur » vie par le travail. . . . . Un Payſan

(1) *Penſées haſardées ſur les études*, par M. *Leſage*.

» qui ſait lire dédaigne de garder le bé-
» tail „. Les hommes les plus éclairés ſur leurs devoirs ſont ordinairement ceux qui les violent le plus facilement. On ceſſe de reſpecter les objets à proportion qu'on les connoît. Le Philoſophe qui a approfondi les mots d'*honneur*, de *gloire*, de *vertu*, n'en éprouve plus la puiſſance, tandis qu'ils pénetrent d'enthouſiaſme l'homme qui n'en a pas diſcuté la valeur. Les ſiecles les plus éclairés ont été les plus corrompus. D'*Aſſas*, Joſeph *Chrétien*, le Prince de *Brunſwich*, & le généreux Garde-du-corps qui a (1) dernierement ſacrifié ſa vie, pour ſauver celle de la Reine de France, ces Héros n'étoient pas à-coup-ſûr des Philoſophes. La raiſon calcule & empêche de faire des fautes; le ſentiment agit & éleve l'homme au-deſſus de lui-même, par la vertu. D'où je conclus qu'éclairer les

(1) Le 6 Octobre.

Peuples ſur les droits de l'homme, ſur l'égalité naturelle, ſur les préjugés ou même ſur les erreurs utiles, c'eſt armer le fort contre le foible, le pauvre contre le riche, étouffer le germe des vertus, intervertir l'ordre & diſſoudre la ſociété.

Autant je ſuis convaincu que les lumieres ſont funeſtes aux Peuples, [& les déſordres qui déchirent la Nation la plus éclairée de l'Europe ne le prouvent que trop] autant je ſuis perſuadé que la Religion leur fait du bien. Je l'ai toujours conſidérée comme un des inſtrumens les plus propres à ſubjuguer les paſſions qui rendent l'homme féroce, lorſqu'il eſt livré à lui-même. Quand vous n'y croiriez pas, Monſieur l'Abbé, comme pluſieurs vous en accuſent, & comme votre conduite factieuſe & contraire à l'Evangile ſemble l'annoncer, vous ne ſeriez pas moins louable de vous eſcrimer pour la faire croire aux autres. Ainſi l'indifférence ou plutôt le mépris que

l'Assemblée nationale a témoigné pour la Religion, est une nouvelle preuve de ses fausses lumieres. *Peu de Philosophie*, dit BACON, *détache des préjugés religieux & beaucoup de Philosophie en fait connoître la nécessité.* Ce mot, dont tous les bons Esprits ont reconnu la justesse, prouve que nos Législateurs-philosophes ne sont que des (1) Demi-philosophes. *Voltaire*, dont le témoignage ne doit pas être suspect en cette matiere, ne pensoit pas comme eux. *Par-tout*, dit-il, dans son Traité DE LA TOLERANCE, *où il y aura une Société, une Religion est nécessaire. Telle est*, ajoute-t-il, *la foiblesse de l'esprit humain, & telle sa perversité, qu'il vaut mieux sans doute pour lui d'être subjugué par toutes les su-*

(1) On met à leur tête le douceureux Evêque de *Chartres*, le violent Abbé *Grégoire*, l'austère Abbé *Gouttes*, le rusé *Chapelier*, le féroce *Barnave*, le Pédant *Target*, l'empesé *Busot* & le Comte de *Mirabeau* à qui nous ne donnerons point d'épitète, parce que son nom est devenu lui-même la plus terrible des épitètes.

perſtitions poſſibles, pourvu qu'elles ne ſoient pas meurtrieres, que de vivre ſans Religion. Et véritablement, l'empire de la Religion, qui commence où finit celui de la Juſtice humaine, eſt bien plus puiſſant ſur les hommes, que l'empire des loix. Quelque ſages & prévoyantes qu'on ſuppoſe les loix, elles n'arrêtent que la main, ainſi que je l'ai déjà obſervé, tandis que la Religion regne ſur la conſcience, agit ſur la volonté, réprime les mouvemens des cœurs corrompus ou prêts à ſe corrompre, rend doux les ſacrifices les plus pénibles; elle ne ſe borne pas, comme les loix, à condamner le vice & à punir les forfaits, elle ordonne la bienfaiſance & la pratique de toutes les vertus; en un mot, la Religion eſt le premier lien de la Société & le reſſort le plus ſolide du Corps politique. Il eſt bon, il eſt néceſſaire, dit *Cicéron* (dans ſon *Traité des Loix*), que les Citoyens ſoient perſuadés que les Dieux ſont les

maîtres de toutes choſes ; que leur providence préſide à tout, & qu'ils tiennent un compte fidele de toutes nos actions. Voilà le premier mobile de la vertu, la plus importante de toutes les loix ; & ſi l'Aſſemblée nationale étoit véritablement éclairée, au lieu de délibérer ſottement, pendant pluſieurs jours, pour ſavoir ſi l'on parleroit de la Religion, dans le préambule de ſon Code ; au lieu de paſſer ſous ſilence un objet ſi intéreſſant, & de ſe contenter d'ajouter, après coup, ces mots meſquins : *en préſence & ſous les auſpices de l'Etre ſuprême ;* ſi, dis-je, l'Aſſemblée nationale eût eu de vraies lumieres, une véritable connoiſſance du cœur humain, des notions ſaines & profondes de la politique, elle auroit ſenti que, ſans la Religion, il eſt impoſſible d'offrir à l'homme des motifs ſuffiſans pour l'engager d'obéir plutôt à ſa raiſon qu'à ſes paſſions ; que, ſans la croyance en un Dieu ven-

geur & rémunérateur, il n'y a point de morale ; qu'il eſt néceſſaire, comme le dit *Platon*, que les hommes ſoient perſuadés qu'aucun crime ne reſte impuni : & comment en ſeront-ils perſuadés, ſi on néglige de leur apprendre qu'ils ſont ſous les yeux & ſous la main d'un Dieu juſte & tout puiſſant ?

La Liberté de la preſſe, prêchée & autoriſée par l'Aſſemblée nationale, eſt encore une preuve du peu de lumieres des Philoſophes qui la gouvernent. Si les Peuples éclairés ſont les moins ſages, les plus inquiets, les plus corrompus ; ſi les Livres philoſophiques ont déjà fait des ravages preſqu'irrémédiables dans la Religion & la morale ; s'ils ont élargi les conſciences, deſſéché les cœurs, perverti le goût, affoibli le reſſort de l'honneur, inſpiré l'amour de l'indépendance, altéré les ſentimens les plus doux, détruit les illuſions les plus utiles, on peut aſſurer que la Liberté de la preſſe, don-

nant des aîles à la licence, à l'impiété, au libertinage, à l'erreur, à la méchanceté, amenera néceſſairement la ruine des arts, la diſſolution des mœurs & le regne de la barbarie. Je le dis, ſans crainte d'être démenti par les Eſprits méditatifs & vraiment politiques : ſi l'on ne met bientôt, en Angleterre, & ſurtout en France, un frein à l'intempérance des plumes, on verra, ſous peu d'années, ces deux Etats perdre toute leur puiſſance, paſſer ſous une autre domination, & tous les Souverains d'Europe ſe liguer, pour ramener les ſiecles d'ignorance. En un mot, la Poſtérité auroit une bien mauvaiſe opinion des François de la fin du dix-huitieme ſiecle, ſi elle regardoit la plupart des Décrets de l'Aſſemblée nationale, comme l'expreſſion du vœu général ; mais elle ſaura que les délibérations publiques des Repréſentans de la Nation n'ont pas été libres ; que ſubjugués par des eſprits fac-

tieux, les Députés les plus ſages, pour ne pas s'expoſer aux huées des Cabaleurs & au reſſentiment des Fanatiques, ont été preſque toujours forcés de donner leur voix contre les réclamations de la raiſon & de leur conſcience. (1) Elle connoîtra par quels moyens & dans quelles vues le Tiers-Etat, c'eſt-à-dire, la derniere des trois principales claſſes de citoyens, s'eſt qualifié d'*Aſſemblée nationale* ; par quelles menées il eſt parvenu à attirer ſucceſſivement dans ſa Chambre, d'abord quelques membres du Clergé & de la Nobleſſe, & enſuite, la majorité des Nobles & celle

(1) Cela eſt arrivé, d'une maniere bien ſenſible lorſqu'il s'eſt agi de décider ſi l'Aſſemblée nationale, pour ne pas ſe ſéparer du Roi, iroit tenir ſes ſéances à Paris. Les trois quarts & demi des Députés, craignant de devenir les eſclaves des Pariſiens ou d'être maſſacrés par la Populace, étoient bien déterminés à reſter à Verſailles & s'en étoient fait réciproquement l'aveu, lorſqu'ayant été aux voix, ils ont décidé, preſqu'à l'unanimité, qu'ils iroient s'établir à Paris. Mais qu'en eſt-il réſulté ? Plus de cinq cents membres de l'Aſſemblée ont trouvé des prétextes, pour ne pas s'y rendre.

des Eccléſiaſtiques ; enfin, par quels reſſorts honteux, il a déterminé les Députés les plus amis des mœurs, de la Religion, de l'Autorité Royale, à travailler eux-mêmes au renverſement de l'ordre & à la démolition de l'Edifice monarchique.

Voilà, Monſieur l'Abbé, ce que les Journaliſtes de France n'ont oſé dire, mais ce que vous n'auriez pas dû paſſer ſous ſilence, vous, qui écrivant en pays libre, n'aviez à craindre ni la fatale Lanterne ni le Fer aſſaſſin des Gardes Françoiſes. On a lieu d'être ſurpris qu'un Ecrivain zélé pour la Religion & plus encore pour l'Egliſe, qu'un Journaliſte qui attaque à tout propos, & même hors de propos, les Philoſophes du ſiecle, ait montré tant de ménagement pour les Philoſophes qui ont prédominé dans l'Aſſemblée nationale, & dont les efforts n'ont abouti juſqu'à préſent qu'à renverſer les barrieres établies

blies contre la licence, l'irréligion, le brigandage & les attentats de toute eſpèce. Vous avez craint ſans doute qu'un tableau trop fidèle des maux qu'a produit en France l'amour de la Liberté ne décourageât les Belges de courir après elle. Il faut donc que la haine que vous avez vouée à notre Gouvernement ſoit bien envenimée, puiſqu'elle vous gourmande au point de lui ſacrifier votre averſion pour les apôtres de la philoſophie. Mais que vous a donc fait notre Gouvernement qui puiſſe juſtifier un pareil acharnement? S'il a interdit la libre circulation de votre Journal dans le Brabant, n'avez-vous pas donné lieu à cette défenſe? Ne vous étiez-vous pas déclaré contre lui, en faveur d'un Clergé rebelle? Devoit-il laiſſer un libre cours, dans les lieux de ſa dépendance, à des Feuilles chargées d'un vénin ſéditieux, déjà proſcrites en France, à cauſe de vos maximes Ultramontaines & de vos

menſonges habituels? Car je ſais que M. le Comte de *Vergennes* [1] s'oppoſa conſtamment à ce qu'on leur donnât entrée dans le Royaume. Mais quand le Miniſtere de Bruxelles auroit trop légerement défendu le débit de votre Journal dans les pays ſoumis à ſa police, eſt-ce par des imputations diffamantes & calomnieuſes, eſt-ce en comparant le plus vertueux des Princes à *Néron* [2], & les Miniſtres les plus humains à des Tigres, qu'il vous conviendroit de marquer votre reſſentiment? Eſt-ce là le rôle, je ne dis pas d'un prêtre qui conſacre ſa plume à la défenſe des mœurs, mais le rôle d'un écrivain honnête homme? Si vous n'avez pas la force d'être juſte, ſi l'habitude du menſonge vous empêche d'être vrai, ſoyez du moins conſéquent. Il vous eſt libre de ne pas louer ce qui eſt digne

(1) En ſa qualité de Miniſtre des Affaires étrangeres, les Gazettes & les Journaux des pays étrangers étoient ſoumis à ſon adminiſtration.

(2) Voyez, dans le *Journal hiſtor. & litt.* du 1 Octob. 1789, le paſſage latin qui commence la pag. 236.

d'éloge, mais vous ne pouvez en médire sans vous déshonorer ; il vous est libre de ne pas croire à la Religion & à la morale évangélique, mais vous ne pouvez, sans vous montrer hypocrite, afficher cette croyance & suivre des maximes tout opposées aux préceptes de l'écriture ; [1] il vous est libre, en un mot, de ne pas aimer la vérité, mais vous ne pouvez mentir au public & à vous-même, sans vous rendre vil & méprisable à ses yeux & aux vôtres. Vous avez de l'esprit, de l'érudition, vous écrivez avec netteté & quelquefois avec chaleur : ces qualités qui

(1) *In cogitatione tuâ Regi ne detrahas.* Eccles. X 20. *Per me*, dit le Tout-Puissant, *Reges regnant & legum conditores justa decernunt.* Prov. VIII. 15. *Omnis anima Potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim Potestas nisi à Deo : quæ autem sunt, à Deo ordinata sunt. Itaque qui resistit Potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt.* Paul. ad Rom. XIII. 1 & 2 : ainsi, selon *St. Paul*, vous & les Prêtres du Brabant, serez damnés, si vous ne vous soumettez au Prince dont la providence vous a fait les sujets. *St. Pierre* veut aussi que vous vous soumettiez aux Ministres qui représentent le Prince : *subditi estote, sivé Regi, quasi præcellenti, sivè Ducibus, tamquam ab eo missis.* Ep. XIII. 14.

manquent à la plupart des autres Journaliſtes, employez-les à vous rendre utile, à combattre le mauvais goût, à ridiculiſer les folles prétentions de l'avarice ou de la vanité, à faire valoir les bons ouvrages, à critiquer les mauvais, à décrier ceux qui ſont dangereux, & vous verrez alors tous les honnêtes gens s'empreſſer de vous lire, & les Gouvernemens, favoriſer la circulation de vos Feuilles. Voulez-vous les rendre précieuſes & les faire rechercher dans toute l'Europe? Attachez-vous à donner un compte exact & fidele des affaires actuelles de France, de Liege & des Pays-Bas; mettez de côté tout eſprit de parti & parlez d'avance comme l'Hiſtoire. Je ſais que, dans les tems de fermentation & de criſe, l'impartialité paroit coupable à la multitude; mais votre déviſe annonce que ce n'eſt pas au grand nombre que vous êtes jaloux de plaire : d'ailleurs, quand on a eu le courage de braver les Princes & la vérité, on doit peu craindre de braver le

Peuple & le Fanatiſme. C'eſt ſur-tout quand le preſtige de l'erreur eſt général, quand toutes les plumes concourent à l'entretenir, qu'il eſt honorable de faire entendre la voix de la ſaine raiſon & de répandre ſa lumiere dans tout ſon éclat. C'eſt le devoir de tous les amis de l'humanité qui ſe ſont dévoués à l'utile miniſtere de la Critique, de rappeller les Peuples aux principes éternels de la ſujétion & de l'obéiſſance ; de leur démontrer que la liberté n'eſt qu'un nom, lorſqu'elle ne ſert qu'à les rendre plus malheureux ; qu'elle ne ſauroit convenir à des hommes qui ont goûté de la douceur corruptrice des arts, des lumieres & du luxe [1] ; que les loix

(1) „ Le Peuple une fois accoutumé à des Maîtres, „ dit *J. J. Rouſſeau*, ne ſont plus en état de s'en paſ„ ſer. S'ils tentent de ſecouer le joug, ils s'éloignent „ d'autant plus de la liberté, que prennant pour elle „ une licence effrenée qui lui eſt oppoſée, leurs Ré„ volutions les livrent preſque toujours à des ſéduc„ teurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes. „ *Diſc. „ ſur l'orig. de l'ineg. parmi les hommes*.„ Je ris, dit-il „ ailleurs, de ces Peuples avilis qui ſe laiſſant ameu-

les plus ſages, ſans les mœurs, ſont inſuffiſantes pour la conduite d'un grand Etat, & qu'il n'y a plus de mœurs, là où il n'y a plus de préjugés. Celui qui s'intéreſſe véritablement, je ne dis pas à la gloire des Nations, mais au bonheur du Peuple, doit parler en faveur de l'autorité abſolue des Princes. Les Rois n'abuſent gueres de leur pouvoir, quand il eſt illimité ; on ne fait jamais le mal que par impuiſſance, à moins d'être tigre. Il eſt démontré aux yeux du Sage que l'indépendance des Peuples ne les rendroit pas plus heureux, & que l'in-

„ ter par des Ligueurs oſent parler de liberté, ſans même „ en avoir l'idée, & le cœur plein de tous les vices „ des eſclaves, s'imaginent que pour être libres il „ ſuffit d'être mutins. Fiere & ſainte liberté ! Si ces „ pauvres gens pouvoient te connoître, s'ils ſavoient „ à quel prix on t'acquiert & te conſerve, s'ils ſen- „ toient combien tes loix ſont plus auſteres que n'eſt „ dur le joug des tyrans, leurs foibles ames, eſclaves „ des paſſions qu'il faudroit étouffer, te craindroient „ plus cent fois que la ſervitude ; ils te fuiroient avec „ effroi, comme un fardeau prêt à les écraſer. „ *Conſi-* „ *dérations ſur le Gouv. de Pologne.* Si ce ſont-là des vérités, comme l'expérience empêche d'en douter, il faut avouer que ceux qui ont changé la conſtitution de la France ne ſont que des *Ligueurs* & des *Mutins* & qu'ils n'auront fait qu'un mal inutile ou qu'un bien momentané.

dépendance des Rois rendroit les Peuples plus libres. La condition actuelle des François éclaire cette vérité, & je desire que la conduite des Belges ne la confirme pas. Devenez, Monsieur l'Abbé, le bienfaiteur de mes Compatriotes, en les éclairant sur leurs devoirs & sur leurs vrais intérêts. Au lieu de les aigrir contre l'autorité souveraine, faites-leur sentir combien nos Voisins se sont rendus malheureux pour l'avoir méprisée, combien l'Assemblée nationale s'est rendue coupable envers la raison & l'humanité, en soulevant Paris contre son Roi, en déliant les Troupes du serment de fidélité, en mettant les armes dans la main des habitans de la campagne qui en ont fait un si bel usage, en ouvrant en un mot la porte à l'anarchie, c'est-à-dire, à tous les malheurs & à tous les crimes.

Appellés pour rétablir l'Ordre dans les Finances, les Députés devoient-ils toucher à une Constitution qui duroit de-

puis treize cents ans ? & ſi l'Etat avoit beſoin d'être régénéré, falloit-il renverſer la Monarchie pour produire cette régénération ? Il ne ſuffit pas d'avoir un amour chaud de la Patrie, du zèle pour tout ce qui intéreſſe l'humanité, des intentions droites & même une certaine étendue de lumieres ; tout cela ne donne pas le droit de ſonner le tocſin de la réformation, lorſque l'Etat eſt dans la détreſſe & dans une criſe violente. *Il faut*, dit M. d'*Argenſon*, *plus de tems pour réformer certains abus, qu'il n'en a fallu pour les introduire.* Il ne ſuffit pas d'avoir lu quelques chapitres de *Grotius*, de *Monteſquieu* & de l'Auteur du *Contra ſocial*, pour refaire une Conſtitution, pour donner de nouvelles Loix à un grand Peuple, pour ſavoir diſcerner les circonſtances où le mal abſolu eſt un bien relatif & tel déſordre un chaînon de l'ordre général. Les maux politiques entrent dans l'économie

conomie du Gouvernement auſſi néceſſairement, que les maux phyſiques dans le ſyſtême du monde. La fievre eſt un mal, mais la fievre dévore les mauvaiſes humeurs. La connoiſſance des principes n'eſt rien, ſi elle n'eſt accompagnée de celle des obſtacles & des inconvéniens. Il y a tant d'erreurs pour une vérité, tant de riſque à briſer les anciens reſſorts, même pour leur en ſubſtituer de neufs, mais inéprouvés, tant de preſtiges qui ſéduiſent l'homme le plus en garde contre ſon imagination, tant de difficultés à ſurmonter pour établir le bien à la place du mal, qu'il eſt preſqu'auſſi difficile de réformer les Etats, que de les fonder : & des Avocats qui connoiſſent à peine l'économie domeſtique, n'ont pas cru ce travail au-deſſus de leurs forces! Mais quels politiques, que ceux qui établiſſent pour premier principe du Code Social une égalité qui n'exiſte ni dans la Nature ni dans la Société! Quels Légiſlateurs, que ceux

qui, dans une ſéance, ont fait quinze loix, dont une ſeule auroit exigé de longues & profondes méditations ! Quels Réformateurs, que ceux qui, pour éviter la banqueroute, ne trouvent d'autre expédient que d'enlever au Clergé les trois quarts de leurs biens, comme ſi des dons faits librement ſous la foi publique & nationale, & ſi une longue poſſeſſion n'étoient pas des créances auſſi ſacrées, que celles des Capitaliſtes de la rue Vivienne ! Quels Philoſophes, que ceux qui, déſirant de faire le bonheur d'une Nation, commencent par la rendre malheureuſe, qui, voulant la rendre libre, finiſſent par devenir eux-mêmes les eſclaves de ce qu'elle a de plus vil, de peur d'en être maſſacrés ! Mais ils auront beau continuer de ſacrifier le bien public & leur honneur aux Pariſiens, il n'eſt pas ſûr que leur complaiſance les ſauve du danger. Les François ſont legers, & les Françoiſes capricieuſes ; il peut donc arriver que, dans un moment

de répentir ou dans un accès d'amour pour la Royauté, il prenne fantaiſie à MESSIEURS *de la Grève* & à MESDAMES *de la Halle* qui, juſqu'à préſent ont été les plus forts, d'exercer contre les *Target*, les *Buzot* & les *Barnave*, la précieuſe liberté qu'ils doivent à leurs éloquentes motions. Le départ ou plutôt la fuite d'un grand nombre de Députés ; prouve que ſi l'événement n'eſt pas vraiſemblable, il eſt regardé du moins comme poſſible. Quoiqu'il arrive, les choſes ne ſauroient ſe ſoutenir long-temps dans l'état de violence où elles ſe trouvent : trop de perſonnes ſont intéreſſées à les voir changer de face. Outre que le Clergé, la Nobleſſe, la Magiſtrature & tous les riches Propriétaires déſirent une contre-révolution, la Bourgeoiſie elle-même, eſt déjà laſſe du nouveau régime, & chaque Milicien ſe mocque de ſes Officiers. Il n'eſt pas de Citoyen un peu aiſé, ni d'Ouvrier en état de gagner ſa vie honnêtement, qui ne ſente qu'il vaut mieux que la Loi

520

veille pour lui, que de veiller pour elle ; qui ne juge la ſureté & la tranquillité préférables à une liberté qui n'eſt qu'idéale, ſinon pour la Nation, du moins pour les individus. Les Provinces commencent à s'appercevoir que leurs intérêts ne ſont pas ceux de la Capitale, & l'on ſait que le Parlement de Normandie a été ſur le point de donner un Arrêt, pour déclarer aux Citoyens de ſon reſſort, qu'ils étoient diſpenſés d'obéir aux Décrets de l'Aſſemblée-nationale, depuis le Siège du Château de Verſailles & la détention du Roi à Paris. On ne peut en effet, ſe diſſimuler, qu'à dater du 6 Octobre, jour auquel S. M. Très-Chrétienne ſigna, contre ſon aveu connu, les Articles de la Conſtitution, Elle a ceſſé d'être libre, & que tant qu'Elle ſera entre les mains des Pariſiens, Elle ne pourra ſe refuſer aux déſirs de l'Aſſemblée-nationale gouvernée elle-même par les Diſtricts.... Je ſuis,

Monſieur, Votre, &c. M. L. S. D. C. E. A. D. C. L. P. S. L. N. D. A. M.